

Souveraineté La Solution inc.

Éducation



Voici la proposition sur l'éducation avec tous ses atouts:

Dans un pays capitaliste ou une économie de marché, la gratuité scolaire qui est une base prioritaire de tout pays. Pour une bonne démarche une implication de toutes les couches de la société s'impose.

Pour une meilleur chance de réussite tout le monde de ce pays doit mettre l'épaule à la roue : parents, étudiants, politiciens, toute la société en général. Un échange est de mise.

Parents & élèves : Qu'un montant en crédit d'impôt minimum de 200\$ par enfant annuellement soit accordé à tous les parents, mono parentaux ou pas basé sur le revenu familial ainsi qu'à toutes les personnes qui ont émigré au Québec et qui ont obtenu leur citoyenneté québécoise ou le statut de résident permanent. Et ceci jusqu'à la fin du secondaire 5 et qu'un chèque de 500\$ non imposable par étudiant soit émis une fois les études secondaires complétées avec diplôme de réussite avec minimum 70%, toutefois 2 ans supplémentaires du temps régulier sont accordés pour l'obtention du secondaire 5 sans crédit et amputé de 100\$ par année de surplus, sur le chèque de 500\$ non imposable et le montant de réussite est toujours requis pour l'obtention du dit chèque non imposable.

Parents & élèves : Qu'un montant en crédit d'impôt minimum de 500 \$ par étudiant annuellement soit accordé à tous les parents, mono parentaux ou pas basé sur le revenu familial ainsi qu'à toutes les personnes qui ont émigré au Québec et qui ont obtenu leur citoyenneté québécoise ou le statut de résident permanent. Et ceci jusqu'à la fin du cycle des études du Cégep, et qu'un chèque de 1000\$ non imposable par étudiant soit émis une fois les études complétées avec diplôme de réussite avec minimum 70%, toutefois 2 ans supplémentaires du temps régulier sont accordés pour l'obtention du diplôme, sans crédit et amputé de 200\$ par année de surplus, sur le chèque de 1000\$ non imposable et le montant de réussite est toujours requis. Pour les étudiant restant chez leurs parents qu'un montant forfaitaire de 200\$ annuellement toujours non imposable et les parents pourront facturer le gouvernement 2 fois par année pour le km entre leur résidence à l'établissement scolaire que fréquente leurs enfants (CEGEP) le prix du km est celui du D.G.E.Q majoré de 10¢ . Le tout en respectant le temps alloué de base. Toutefois pour toute année de surplus maximum 2 ans, 50% en moins et sans crédit annuel et amputé de 200\$ par année de surplus, sur le chèque de 1000\$ non imposable et le montant de réussite est toujours requis.

Parents & élèves : Qu'un montant en crédit d'impôt minimum de 1000\$ par enfant annuellement soit accordé à tous les parents, mono parentaux ou pas basé sur le revenu familial ainsi qu'à toutes les personnes qui ont émigré au Québec et qui ont obtenu leur citoyenneté québécoise ou le statut de résident permanent. Et ceci jusqu'à la fin par étudiant soit émis une fois les études universitaires complétées avec diplôme de réussite, toutefois 2 ans supplémentaires du temps régulier sont accordés pour l'obtention sans crédit.

Qu'une bourse d'études sous forme de logement basé sur le revenu familial pour toute personne résidant dans les régions, et immigrants reçus et autorisés, ainsi que le transport et d'effets scolaires pour les étudiants universitaire, toutefois plus de bourses après le temps requis pour l'obtention du bac, diplôme, maîtrise ou du doctorat.